



LEFIGARO.FR • APPLI LEFIGARO.FR MOBILE & TABLETTE • LEFIGARO.FR/TV • LE FIGARO PLAY •
MON FIGARO CONNECT • LEFIGARO.FR NETWORK

#NOV. 2013

www.figaromedias.fr



**FIGARO
MEDIAS**
affluent people

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

LE 1er SITE DE PRESSE EN LIGNE (Médiamétrie NetRatings)

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	ACTUALITE	ECONOMIE	CULTURE	SPORT
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	40	55	60	80	65	65
Médium Rectangle 300x250*	50	65	75	100	80	80
Grand Angle 300x600*	50	65	75	100	80	80
Flash Transparent**	35	45	55	70	60	60
Interstitial**	35	45	55	70	60	60

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE	HP ECONOMIE	HP CULTURE	HP SPORT
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle Lié	150 000	60 000	60 000	60 000



Coût Pour Mille impressions (€) - MOBILE

	FIGARO.FR appli IPHONE	FIGARO.FR appli ANDROID	FIGARO.FR SITE MOBILE
Interstitial d'ouverture cliquable*	50	50	40
Bannière en RG*	15	15	10



Forfaits (€) - TABLETTES

FIGARO.FR APPLI IPAD

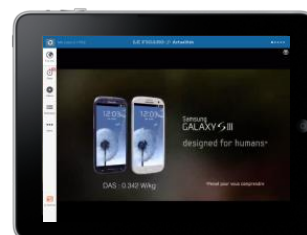
Sponsoring 15 jours - 3,5 M de PAP
estimés **20 000**

bannières sur appli IPHONE, interstitiels sur appli Iphone
et safari

TV MAG.COM APPLI IPAD

Sponsoring 1 mois - 50% pdv **24 000**

bannières et interstitiels d'ouverture



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité
et les dimensions spécifiques à chaque support **Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

OPPORTUNITÉS COMMERCIALES

2014

Depuis 2011, Le Groupe Figaro a enrichi son offre éditoriale, à travers des VERTICALES, chaînes thématiques déployées en Print & en Digital, en phase avec les affinités & aspirations de son audience.

Sur lefigaro.fr, les verticales proposent ainsi de véritables écosystèmes de contenus et services, animés par les experts Figaro, en complémentarité des rendez-vous Print.

Disponibles également sur mobile et tablette.

8 univers sont déployés à ce jour.



**ASSOCIEZ VOTRE MARQUE
AVEC UN TERRITOIRE AFFINITAIRE**

10 000 € NETS

Une présence sur 15 jours
avec 1,5 M de PAP en rotation générale sur lefigaro.fr
intégrant une PdV sur la verticale de votre choix.

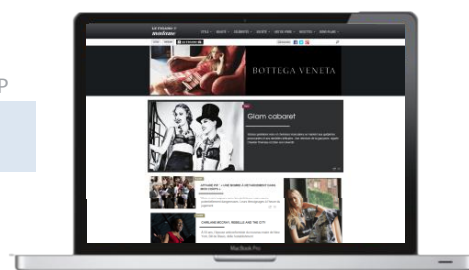
Contact : 01.56.52.21.76 pubweb@figaromedias.fr

TARIFS BRUTS (€ HT)**2014****LE LABEL D'INFLUENCE AU FÉMININ****Coût Pour Mille impressions (€) - WEB**

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	65	100	85
Médium Rectangle 300x250*	65	100	85
Grand Angle 300x600*	65	100	85
Flash Transparent**	90	135	120
Intersitiel*	90	135	120

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE	AUTRES HP
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	37 500	37 500

**Forfaits (€) – MOBILE et TABLETTES****APPLI MOBILE - MADAME FIGARO**

Sponsoring 1 mois
30% pdv **10 000**

bannières et interstitiels d'ouverture

IMAD - IPAD

Double Ecran- 1 mois * **67 500**

Ouverture, 1er/2ème/3ème recto

MADAME FIGARO IPAD

Sponsoring - 1 mois **48 000**

Pré-couverture



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

LES BONS PLANS DE LA PARISIENNE ONLINE

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	30	30	30
Médium Rectangle 300x250*	40	40	40
Grand Angle 300x600*	40	40	40
Flash Transparent**	25	-	-
Intersitel**	25	-	-

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	30 000



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique .



TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

LA RÉFÉRENCE DE L'INFORMATION MÉTÉO

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90, 1000x90, 1000x100, 1000x260	35	45	35
Médium Rectangle 300x250*	45	60	45
Grand Angle 300x600*	45	60	45
Flash Transparent**	30	40	30
Interstitial**	30	40	30

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	30 000



Coût Pour Mille impressions (€) - MOBILE

	LCM appli IPHONE	LCM appli ANDROID	LCM SITE MOBILE	METEOCONSULT appli IPHONE
Interstitial d'ouverture cliquable*	50	50	50	50
Bannière en RG*	15	15	15	15



Coût Pour Mille impressions (€) - TABLETTE

Interstitial d'ouverture cliquable*	125
Bannière en RG*	50



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.



OPPORTUNITES COMMERCIALES

2014

LA RÉFÉRENCE DE L'INFORMATION MÉTÉO

OPTEZ POUR LA PUBLICITE CONDITIONNELLE

FigaroMedias propose une solution innovante de publicité conditionnelle :
La publicité n'est diffusée que si les conditions météorologiques sur zone
répondent aux critères définis par l'annonceur.



UNE SOLUTION INNOVANTE DE PUBLICITE DISPONIBLE SUR L'ENSEMBLE DE L'OFFRE FIGAROMEDIAS

PRINT



WEB



SMARTPHONE & TABLETTE



CONTACT : Coralie Coquart - ccoquart@figaromedias.fr

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

LE 1ER SITE DE LOISIRS CULTURELS EN FRANCE

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	35	50
Médium Rectangle 300x250*	45	60
Grand Angle 300x600*	45	60
Flash Transparent**	30	40
Intersitel*	30	40

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE	Autres HP
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	50 000	60 000



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

LE NUMÉRO 1 DES PATRIMONIAUX

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	60	80	60
Médium Rectangle 300x250*	75	100	75
Grand Angle 300x600*	75	100	75
Flash Transparent**	55	70	55
Intersitel**	55	70	55

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	60 000



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

**TOUS LES EVENEMENTS DE LA VIE S'ANNONCENT
DANS LE CARNET DU JOUR**

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	60
Médium Rectangle 300x250*	75
Grand Angle 300x600*	75
Flash	55
Intersitel**	55



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.
FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

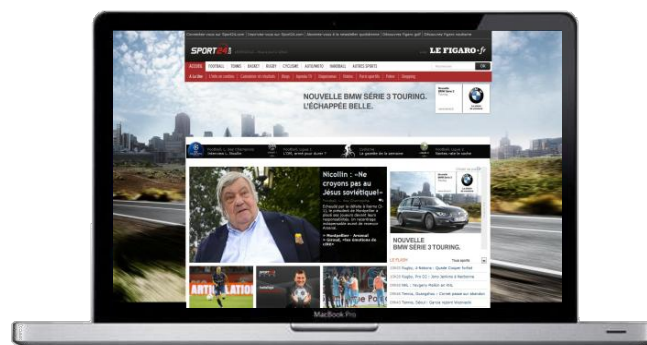
LE SITE QUI VOUS PLACE AU COEUR DU SPORT

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	35	45	35
Médium Rectangle 300x250*	45	60	45
Grand Angle 300x600*	45	60	45
Flash	30	40	40
Intersitiel*	30	40	40

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	60 000



Coût Pour Mille impressions (€) - MOBILE

	S24 appli IPHONE	S24 SITE MOBILE
Interstitiel d'ouverture cliquable*	50	-
Bannière en RG*	15	10



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

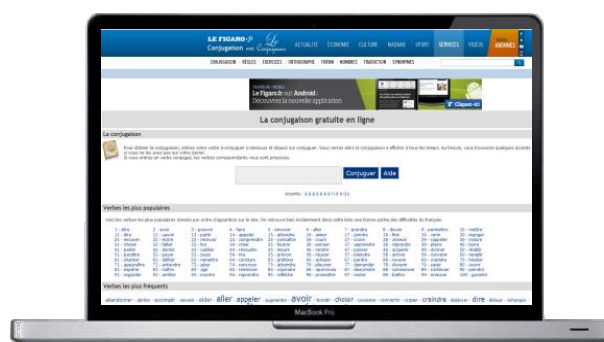
TOUTE LA CONJUGAISON FRANÇAISE AVEC LE CONJUGUEUR

Coût Pour Mille impressions (€) - WEB

	RG	HOME PAGE	AUTRES RUBRIQUES
Mégabannière 728x90,1000x90,1000x100,1000x260	30	30	30
Médium Rectangle 300x250*	40	40	40
Grand Angle 300x600*	40	40	40

Forfaits (€) - WEB

	HOME PAGE
Habillage - journée avec Rectangle ou Grand Angle lié	30 000



Tarifs valables uniquement sur les positions hautes sauf mention contraire, hors frais techniques éventuels.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de faire évoluer ces tarifs bruts en cours d'année.

*Dimensions fournies à titre indicatif - consulter nos spécifications techniques pour vérifier la disponibilité et les dimensions spécifiques à chaque support

**Ces formats ne peuvent être vendus séparément d'un format classique.

TARIFS BRUTS (€ HT)

2014

MINIMUM D'INVESTISSEMENT

Site à site : 3k€
Formats événementiels : 30k€

CUMUL DE MANDAT : -3%

Le CUMUL DE MANDAT s'applique aux insertions passées par un mandataire ayant traité le site pour le compte d'au moins deux annonceurs distincts.

REMISE PROFESSIONNELLE : -15%

La REMISE PROFESSIONNELLE n'est consentie qu'aux annonceurs achetant leurs espaces par l'intermédiaire d'un mandataire.

MAJORATION MULTI-ANNONCEURS : +25%

La citation de deux annonceurs ou plus dans le même message fera l'objet d'une majoration de 25%.





CONTACTS

2014

DIRECTRICE GENERALE

Valérie Rudler

01 56 52 23 24

vrudler@figaromedias.fr

DIRECTEUR COMMERCIAL DIGITAL

David Folgueva

01 56 52 21 64

dfolgueva@figaromedias.fr

LES ATELIERS FIGARO

Eric Leray

01 56 52 61 44

eleray@figaromedias.fr

Jérôme Israël

01 56 52 23 27

jisrael@figaromedias.fr

Elsa Vergne

01 56 52 23 55

evergne@figaromedias.fr

Conditions Générales de Vente 2014

I) DISPOSITIONS GENERALES

Article 1.1 - Application des Conditions Générales de Vente :

Tout achat d'espace publicitaire effectué par un annonceur ou par un intermédiaire, agissant en son nom et pour son compte en vertu d'un mandat écrit, auprès de FIGAROMEDIAS, du 1^{er} janvier au 31 décembre, implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et des tarifs et conditions de règlement en vigueur. FIGAROMEDIAS, se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les annonceurs ou leurs mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. Ces présentes CGV concernent l'ensemble de l'activité commerciale de FIGAROMEDIAS, à l'exception des annonces classées. Le fait que l'une des parties n'ait exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGV, que ce soit de façon permanente, ou temporaire, ne pourra être considéré comme une renonciation aux droits de cette partie découlant de ladite clause. Toute condition contraire posée par un annonceur ou son mandataire, figurant notamment dans ses propres bons de commande et/ou conditions générales d'achat, sera inopposable à FIGAROMEDIAS à défaut d'acceptation préalable, expresse et écrite de sa part. Les présentes CGV, ainsi que les actes qui en découlent, sont soumis au droit français.

Article 1.2 – Définitions :

Annoncesur : toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès de FIGAROMEDIAS. Un annonceur, faisant partie d'un Groupe de sociétés, a droit aux conditions applicables à ce Groupe. Le Groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1^{er} janvier 2013.

Mandataire : tout intermédiaire professionnel agissant au nom et pour le compte de l'annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire.

Article 1.3 – Mandat :

L'achat d'espace publicitaire peut être effectué directement par un annonceur ou, en son nom et pour son compte, par l'intermédiaire d'un mandataire. Au cas où l'annonceur aurait confié son achat d'espace à un mandataire, une attestation de mandat signée par l'annonceur et son mandataire devra accompagner l'ordre de publicité et préciser l'étendue du mandat accordé. L'attestation de mandat est établie pour une année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, l'original de la facture sera envoyé à l'annonceur. Un exemplaire de la facture sera envoyé pour information au mandataire. L'annonceur s'engage à informer sans délai FIGAROMEDIAS, par lettre recommandée avec avis de réception, de toute modification relative au mandat qu'il a confié à son mandataire.

Article 1.4 - Emplacements publicitaires :

Les espaces publicitaires proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité au moment de la réception par FIGAROMEDIAS de l'ordre de publicité.

Article 1.5 - Facturation et règlement :

Facturation et conditions de règlement de FIGAROMEDIAS, agissant en son nom et pour le compte des éditeurs : l'annonceur est seul responsable du paiement des publicités parues aux conditions définies sur le tarif, même en cas de mandatement d'une agence. Le paiement ou l'avance effectués au mandataire ne le libère pas vis-à-vis de FIGAROMEDIAS. Le défaut d'exécution d'une ou plusieurs insertions ne donne droit à aucune indemnité et ne peut dispenser du paiement des annonces justifiées.

La publicité est payable à la remise de l'ordre. Les clients réguliers pourront cependant, après accord préalable de FIGAROMEDIAS, régler leurs factures aux conditions définies ci-après :

- Par chèque ou virement à 30 jours fin de mois le 10
- Par traite à 30 jours fin de mois le 15

en application de la nouvelle loi de modernisation de l'économie (LME).

Toute traite doit être retournée, acceptée et domiciliée chez FIGAROMEDIAS dans les 10 jours suivant la date d'envoi du relevé.

Tout retard de paiement entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés,
- le paiement comptant à la remise de l'ordre de toute nouvelle insertion ou éventuellement la suspension de leur exécution,
- une facturation d'intérêts de retard calculée sur la base d'un taux égal à 10 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, réglable à réception par chèque bancaire.

En cas de non respect des Conditions Générales de Ventes en terme de délais de paiement, le versement du cumul de mandat est susceptible d'être remis en cause. En outre, FIGAROMEDIAS peut appliquer :

- une majoration de plein droit du montant de la facture de l'indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du code des procédures civiles d'exécution) ; en cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes CGV

- une indemnité de 15% des sommes dues à titre de clause pénale, outre les frais judiciaires éventuels.

Toutes taxes, présentes ou futures, sont à la charge de l'annonceur et facturées en sus. Les factures sont payables en Euros à Paris. Les traites ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. En cas de contestation, les tribunaux Parisiens sont seuls compétents.

Article 1.6 – Litiges :

Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations des présentes CGV était tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations. Toute contestation ou litige pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes, et plus généralement de la formation et de l'exécution des ordres de publicité, sera portée devant les tribunaux de Paris, reconnus exclusivement compétents.

Article 1.7 – Réserves :

1- FIGAROMEDIAS sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel de FIGAROMEDIAS. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, FIGAROMEDIAS pourra, à sa convenance et selon les disponibilités de son planning, proposer à l'Annonceur une reprogrammation des insertions papiers concernées et/ou la prorogation de la durée de diffusion de la publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'espaces publicitaires sur le(s) site(s), mobile ou tablettes concernés.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

2- Les obligations souscrites par FIGAROMEDIAS à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, FIGAROMEDIAS ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

3- Les marques, qui sont la propriété de FIGAROMEDIAS ou des Editeurs des supports papiers et des sites Internet, mobiles et tablettes, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite de FIGAROMEDIAS.

II) DISPOSITIONS PARTICULIERES OFFRES PROMOTIONNELLES

En cas d'offres promotionnelles comprenant des insertions Print & Digital, celles-ci sont à publier sur une même période. Les offres s'entendent nettes fin d'ordre, c'est-à-dire toutes remises éventuelles déduites (remise professionnelle, cumul de mandat, dégressif volume) et ne peuvent en aucun cas être cumulées avec d'autres offres commerciales. Les offres sont réservées aux clients ne bénéficiant pas de contrats annuels et sont utilisables uniquement pour un même annonceur dans le cadre d'une même campagne. Les offres ne s'appliquent pas à la publicité financière et sont valables pour la durée indiquée dans chacune d'elles.

III) DISPOSITIONS PARTICULIERES PRINT

Article 3.1 – Ordre de publicité :

Tout achat d'espace publicitaire sur un support papier commercialisé par FIGAROMEDIAS fait l'objet d'un ordre de publicité qui est signé par l'annonceur ou son mandataire et accepté par FIGAROMEDIAS, en fonction des demandes de réservation émises par l'annonceur ou son mandataire, et compte tenu des disponibilités du planning de FIGAROMEDIAS.

- L'ordre de publicité, dûment daté et signé pour accord par l'annonceur ou son mandataire, est à retourner impérativement à FIGAROMEDIAS au plus tard 72 heures avant la date de bouclage commercial. Celle-ci est de 24h avant publication pour le Figaro Quotidien et Internet, de 3 semaines pour les publications hebdomadaires et d'un mois pour les supports à plus grande périodicité. En l'absence d'ordre formellement écrit ou envoyé en dehors des délais mentionnés ci-dessus, son exécution sera conforme aux échanges préalables engagés entre les 2 parties et ne pourra en aucun cas donner lieu à contestation.
- L'ordre de publicité peut également prendre la forme d'une lettre datée et signée par l'annonceur ou son mandataire.
- L'envoi de l'ordre de publicité quelle que soit sa forme implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.
- L'ordre de publicité mentionnera obligatoirement : le nom du mandataire et du correspondant qui l'engage pour l'insertion publicitaire ; le nom de l'annonceur et du responsable budget marketing-publicité affecté à l'insertion publicitaire ; la nature précise et le nom du produit ou du service à promouvoir ; la date de début de la campagne et la durée de celle-ci ; les supports retenus et/ou les sites réservés ; les emplacements et critères de ciblage réservés ; le budget affecté à l'insertion selon le tarif en vigueur.

Par ailleurs, l'annonceur certifie que le message publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur et qu'il ne comporte aucune imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers, et garantit en conséquence l'éditeur et la régie contre toute réclamation de ce fait. D'autre part, le message ne devra pas contenir plus d'une citation d'annonceur à moins de s'acquitter d'une majoration prévue par la politique tarifaire de 25%.

-Chaque ordre de publicité est strictement personnel à l'annonceur. Il ne peut être modifié sans son autorisation et ne peut être cédé sous quelque forme et à quelque titre que ce soit.

- Toutefois, dans le cas de la vente ou du transfert de l'exploitation de l'annonceur, il est précisé que ce dernier est tenu d'en imposer l'exécution à son successeur en restant personnellement garant de ce dernier.

Article 3.2 – Tarifs :

Les ordres de publicité des impressions Presse sont facturés sur la base du tarif en vigueur publié sur chacun des titres commercialisés par FIGAROMEDIAS et consultable sur le site www.figaromedias.fr.

FIGAROMEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs en vigueur et leurs conditions d'application, respectant un préavis d'une semaine.

La réactualisation des tarifs est accessible sur le site : www.figaromedias.fr.

Tous les tarifs sont exprimés hors taxes.

- Le chiffre d'affaires "Brut Valorisé" est défini comme le chiffre d'affaires Brut valorisé aux conditions d'emplacement telles que définies dans la grille tarifaire du support concerné.

- Le chiffre d'affaires "Brut Base Achat avant Modulation" est défini comme le chiffre d'affaires Brut payé par l'annonceur.

- Le chiffre d'affaires "Brut Base Achat" correspond au « Brut Valorisé » après déduction des modulations c'est-à-dire à des remises mentionnées en tant que telles dans les offres et produits commerciaux. Par ailleurs, toute insertion gracieuse sera appliquée sous la forme d'une modulation de 100%. Le Brut Base Achat sert de base de calcul aux différents dégressifs (dégressif volume, cumul de mandats).

- Le chiffre d'affaires "Net Espace Facturé avant Remise Professionnelle" est défini comme étant le chiffre d'affaires Brut Base Achat annuel après application des dégressifs et avant application, s'il y a lieu, de la remise professionnelle.

- Le chiffre d'affaires "Net Espace Facturé" est défini comme étant le chiffre d'affaires « Net Espace Facturé avant Remise Professionnelle » après application, s'il y a lieu, de la remise professionnelle.

- Le "Net Média" est l'addition du chiffre d'affaires Net Espace Facturé et des frais techniques s'il y a lieu, et avant application des taxes.

Article 3.3 - Dégressifs :

Les dégressifs s'appliquent pour chaque support comme décrit dans leur plaquette tarifaire respective. Par conséquent, les dégressifs définis ci-dessous ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble des supports commercialisés par FIGAROMEDIAS.

-Les modulations des offres commerciales s'appliquent sur le "Brut Base Achat avant modulation" annuel HT en date de parution.

-Les dégressifs se calculent et s'appliquent sur le chiffre d'affaires "Brut Base Achat" annuel HT en date de parution.

-Le dégressif volume s'applique à l'annonceur ou à son Groupe sur la base du "Brut Base Achat" réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires) pour son compte dans le cadre strict des présentes Conditions Générales de Vente. Son taux est fonction de la grille indiquée sur la plaquette tarifaire du support.

-Le dégressif "cumul des mandats" sera attribué à un mandataire ayant au moins 2 annonceurs qui n'appartiennent pas au même Groupe pour lesquels il assure l'achat d'espaces publicitaires et la gestion des ordres. Son taux est fonction de la grille indiquée sur la plaquette tarifaire du support. Le taux de remise est calculé sur la base du "Brut Base Achat". Dans le cas où le mandataire appartient à un groupe de mandataires, le BBA retenu sera celui du groupe auquel il appartient. Le groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1^{er} janvier 2013. Le dégressif de cumul des mandats s'additionne au dégressif volume, avant la remise professionnelle. Il est soumis au respect des délais de règlement conformément à l'article 12 ci-dessous.

Article 3.4 - Remise Professionnelle :

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, une remise professionnelle de 15% est appliquée sur le chiffre d'affaires net HT après application, s'il y a lieu, des modulations et des dégressifs. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

Article 3.5 - Responsabilité - Refus de parution :

La publicité paraît sous la seule responsabilité de l'annonceur. FIGAROMEDIAS ou / et l'Editeur se réserve(nt) le droit de refuser purement et simplement une annonce, même en cours d'exécution d'ordre, sans indiquer la raison et plus particulièrement quand par sa nature, son texte ou sa présentation, elle paraîtrait contraire à l'esprit de la publication concernée, ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers. Un tel refus ne fait naître aucun droit à indemnité au profit de l'annonceur ou de son mandataire. FIGAROMEDIAS se réserve également le droit d'interrompre une campagne à tout moment au cas où elle aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'annonceur ou de son mandataire et au cas où elle aurait connaissance du caractère contraire de la campagne aux lois et règles en vigueur.

Article 3.6 – Annulation :

Toute demande de modification ou d'annulation totale ou partielle devra parvenir par écrit à la régie et ne saurait être acceptée sans contrepartie qu'à la condition expresse de respecter un délai de 1 mois avant la date de bouclage commercial pour les impressions Presse telle que celle-ci est précisée dans l'article 4 ci-dessus et 1 mois avant la date de mise en ligne pour les diffusions sur Internet. Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20% du prix brut des ordres annulés, en-deçà de 15 jours 50% du montant de l'ordre initial seront dus.

Article 3.7 – Réclamation :

Aucune réclamation ne sera admise, si elle n'a pas été effectuée par écrit dans les huit jours suivant la date des faits faisant l'objet de la réclamation. En cas de contestation, celle-ci sera soumise à la juridiction des Tribunaux Parisiens. En cas de litige ou d'attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

Article 3.8 - Eléments Techniques - Délais :

Aucun éditeur de support imprimé ne saurait être tenu responsable pour un défaut de lisibilité d'une annonce composée dans un corps inférieur à 8.

- Les éléments techniques sont à la charge du client.
- Tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage notre responsabilité. Le support décline toute responsabilité pour les éléments qui lui auraient été remis (fichiers, supports informatiques, etc.) et qui n'auraient pas été retirés par les clients dans un délai de deux mois à compter de la dernière insertion.
- Toute opération d'encartage ne sera validée qu'après réception de trois maquettes en blanc, dans le papier de tirage, à livrer à : FIGAROMEDIAS/Production : 3 bis, rue Pillet-Will 75009 Paris. Par ailleurs, 10 exemplaires de l'encart finalisé, devront être transmis à la même adresse 15 jours avant la date de parution.
- La qualité de reproduction ne peut être garantie si les éléments techniques parviennent hors délais : 3 semaines avant parution pour les magazines, 10 jours pour le Figaroscope et 72 heures pour le Figaro Quotidien et ses suppléments.
- Toute information publicitaire à caractère rédactionnel doit être précédée du mot "PUBLICITÉ" ou "COMMUNIQUÉ".
- Aucune publicité n'est admise sur un format inférieur aux modules définis sur chacun des supports physiques (cahiers) et mentionnés dans les plaquettes tarifaires ci-jointes.

Article 3.9 – Offres commerciales

Les offres ne peuvent en aucun cas donner droit à un emplacement préférentiel, sauf mentions contraires explicites dans l'offre. Les offres contexte sont en floating de date & emplacement sauf contexte Figaro Quotidien spécifié. Les parutions dans le cadre d'une offre peuvent être exclues à certaines dates spécifiées dans l'offre elle-même.

Article 3.10 - Conditions spécifiques aux contrats annuels de communication financière :

Ils désignent la surface contractuelle conclue pour une période de 12 mois, calendaires ou non, et sont réservés à la communication régulière des entreprises cotées ou non et des OPCVM. Les opérations financières et les campagnes corporate ou institutionnelles dans le cadre d'une opération financière sont donc achetées en ponctuel, c'est-à-dire en fonction de la grille tarifaire par type d'emplacement. Tout complément de contrat est facturé au tarif du contrat initial. Le contrat annuel est facturé à réception de l'ordre de publicité et au plus tard à la première insertion. Les contrats annuels ne peuvent donner droit aux dégressifs indiqués sur les CGV autre que le cumul de mandats et la remise professionnelle. Par ailleurs, ils ne permettent pas d'incrémenter la grille de dégressif de volume d'autres achats. Pour toute résiliation de contrats annuels ayant déjà fait l'objet d'insertion, le prix facturé sera alors celui des achats ponctuels dans les tarifs en vigueur. Les surfaces non utilisées en fin de contrat sont soit reportées sur le contrat suivant et utilisables dans les 30 jours, soit perdues en cas de non renouvellement des montants investis. La résiliation ou la non reconduction des contrats annuels de cotation des OPCVM doivent être signifiées à FIGAROMEDIAS par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant la date de fin du contrat annuel à défaut de quoi le contrat sera tacitement reconduit selon les conditions du précédent contrat. Pour les contrats annuels de cotation des OPCVM, l'annonceur est responsable de la transmission des données, FIGAROMEDIAS ne pouvant en aucun cas être tenu responsable d'un défaut d'actualisation des données publiées. Pour tout contrat Groupe, la remise la plus importante qui aura été accordée à l'une des entités dudit Groupe sera appliquée à l'ensemble des sociétés composant ce Groupe, détenues à plus de 50%. En revanche, les surfaces achetées par plusieurs filiales d'un même Groupe ne peuvent pas être cumulées pour déterminer le tarif de référence. Un contrat "Information financière" et un contrat "OPCVM" ne peuvent pas être cumulés pour la détermination du tarif de référence.

Article 3.11 – Publicité comparative :

L'annonceur qui souhaite positionner une publicité comparative dans une des publications commercialisées par FIGAROMEDIAS doit en informer FIGAROMEDIAS suffisamment en amont de la date de bouclage commercial. FIGAROMEDIAS s'assurera alors qu'aucune marque concurrente citée dans la publicité comparative n'est présente dans le numéro concerné ou à la date concernée. Dans le cas où une marque concurrente serait présente, FIGAROMEDIAS sera en droit de refuser cette publicité comparative.

Article 3.12 - E JUSTIFS

La régie étant adhérente à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SPM Mkg&Pub et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence média utilisant cet outil.

IV) DISPOSITIONS PARTICULIERES WEB, MOBILE & TABLETTES

Article 4.1 - Ordre de publicité :

Ordre de publicité : Tout achat d'espace publicitaire sur un site Internet, un mobile ou une tablette commercialisé par FIGAROMEDIAS fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé par FIGAROMEDIAS qu'elle adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning de FIGAROMEDIAS.

Confirmation d'ordre de publicité : ordre de publicité dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire qui est retourné à FIGAROMEDIAS.

Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à FIGAROMEDIAS par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins < 4 jours > avant la date de première mise en ligne de la publicité.

La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée par l'Annonceur ou son Mandataire sous < 3 jours > avant la date de mise en ligne de la campagne. A défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré par FIGAROMEDIAS.

Toute confirmation d'ordre de publicité non signée par l'Annonceur ou son Mandataire ne sera pas prise en compte par FIGAROMEDIAS.

En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par FIGAROMEDIAS sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues. Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à FIGAROMEDIAS de leur résiliation.

Article 4.2 - Messages publicitaires :

Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur.

D'autre part, le message ne devra pas contenir plus d'une citation d'annonceur à moins de s'acquitter d'une majoration prévue par la politique tarifaire de 25%.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement FIGAROMEDIAS contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur l'un ou l'autre des sites Internet, mobile ou tablettes commercialisés par FIGAROMEDIAS, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

FIGAROMEDIAS sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité et/ou tout lien hypertexte renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux intérêts matériels ou moraux du site ou des sites, mobile ou tablettes concernés, FIGAROMEDIAS étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension ;

Le refus ou la suspension de la publicité par FIGAROMEDIAS ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.

Article 4.3 – Tarifs :

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif HT en vigueur publié sur chacun des sites Internet, mobile et tablettes commercialisés par FIGAROMEDIAS. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site : www.figaromedias.fr. FIGAROMEDIAS se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs en vigueur et leurs conditions d'application, respectant un préavis d'une semaine. La réactualisation des tarifs est accessible sur le site : www.figaromedias.fr.

Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de 15 jours.

Le prix tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par FIGAROMEDIAS de l'autorisation de l'Editeur du site, mobile ou tablette, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire.

En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré.

En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré.

Article 4.4 – Dégressifs et Remise Professionnelle :

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net HT, après application des majorations et/ou remises commerciales, et, le cas échéant, du dégressif pour cumul de mandats. Dans le cas où le mandataire appartient à un groupe de mandataires, l'assiette de calcul du cumul de mandats retenue sera celle du groupe auquel il appartient. Le groupe étant défini comme l'ensemble des sociétés détenues à au moins 50% par une même entité juridique au 1^{er} janvier 2013. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques.

Article 4.5 – Offres commerciales

Les données de téléchargements, de VU, d'impressions, sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier au fil de temps. Les offres ne sont disponibles qu'en rotation générale sans suppression, en formats classiques, et ne donnent pas droit à optimisation en cours de campagne, sauf mentions contraires explicites dans la présentation des offres. Les dispositions relatives aux offres incluant mobile et/ou tablettes (modalités, formats, volumes, prix) sont valables uniquement sur les versions des applications en vigueur lors de la mise en place des dites offres.

Article 4.6 – Exécution des ordres de publicité :

1- Eléments techniques : Les éléments techniques, en ce compris le visuel des bandeaux pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), doivent impérativement être mis à disposition de FIGAROMEDIAS au plus tard trois (3) jours avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par FIGAROMEDIAS.

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client. Tout retard de livraison des éléments libère la régie de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle, la régie facturera la totalité du volume réservé sur l'OI pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV. Pour les formats IAB, une livraison des créations (aux spécificités FIGAROMEDIAS) jusqu'à 24h avant la date de diffusion, entraîne une facturation d'une pénalité journalière (200 €). Une livraison à moins de 24h00 de la date de diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. Sur les formats événementiels : une livraison de création (aux spécificités FIGAROMEDIAS) jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion, facturation d'une pénalité journalière (de 200 €). A moins de 5 jours de la date de diffusion : facturation de 80% du montant net acheté.

La responsabilité de FIGARO MEDIAS ne saurait être engagée en cas de défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du « Ad server », qui sont assimilés à des cas de force majeure (cf. infra).

2- Emplacement publicitaire : Les espaces publicitaires proposés par FIGAROMEDIAS dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.

Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait être respecté, FIGAROMEDIAS fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente. Si l'emplacement ainsi proposé ne convenait pas à l'Annonceur, ce dernier serait en droit d'annuler son ordre, sans indemnité.

3- Messages publicitaires – Modifications : En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité de l'Annonceur par période de 15 jours, FIGAROMEDIAS se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de création(s) demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation de FIGAROMEDIAS, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de création(s) pourra donner lieu à une majoration de 10 % du prix de la publicité.

Pour toute image hébergée par un autre serveur (« Redirect »), FIGAROMEDIAS devra impérativement être prévenue 24 heures à l'avance de toute interruption ou rupture des liens.

4- Annulation d'ordre de publicité : Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité pour être acceptée doit être adressée par écrit à FIGAROMEDIAS.

Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais
- b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'OI annulé
- c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 70% à 90% du montant de l'OI annulé

5- Suspension de publicité : En cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par FIGAROMEDIAS et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturé à l'Annonceur.

6- Frais de décalage de campagne :

- a) Jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : pas de frais
- b) De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 20% à 40% du montant de l'OI décalé
- c) Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 40% à 60% du montant de l'OI décalé

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

7- Retard de livraison des éléments :

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création par le client.

Tout retard de livraison des éléments libère la régie de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle.

La régie facturera la totalité du volume réservé sur l'OI pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV.

En cas de non-respect du délai de livraison demandé, sur des formats de type IAB :

Une livraison de création* jusqu'à 24 h avant la date de diffusion, entraîne une facturation d'une pénalité journalière (fourchette de 100 à 300 €)

A moins de 24h de la date de diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80 % du montant net acheté, sur des formats événementiels :

Une livraison de création* Jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation d'une pénalité journalière (de 100€ à 300€)

A moins de 5 jours de la date de diffusion : facturation de 80 % du montant net acheté.

**Par création livrée, nous entendons création respectant les spécificités techniques demandées.*

Article 4.7 - Réclamation :

Il est entendu que l'outil de gestion de campagne de FIGAROMEDIAS fera foi entre les Parties. Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par FIGAROMEDIAS si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'annonceur et un collaborateur (ou salarié) de FIGAROMEDIAS. Les réclamations, quelle qu'en soit la nature ne seront reçues que par écrit et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture.

Article 4.8 – Insertion des Tags au sein des publicités

- L'annonceur est tenu d'informer FigaroMedias et d'obtenir son consentement exprès préalable avant toute insertion dans les créations publicitaires de tags qui viseraient à recueillir les données de connexion des internautes.
- L'annonceur s'engage à ne collecter aucune donnée personnelle (au sens de la définition de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière mise à jour dite « Loi Informatiques et Libertés », en ce compris toute donnée dite « sensible ») par l'intermédiaire de ces tags ; étant précisé que l'annonceur est seul responsable de toute faille de sécurité relative à ces tags.
- FigaroMedias se réserve le droit de modifier ou désactiver à tout moment, sur ses emplacements publicitaires, un ou plusieurs tags de l'annonceur.
- L'annonceur doit permettre à FigaroMedias d'accéder aux données techniques collectées au moyen de ces tags, par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel. L'annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par FigaroMedias.
- Il est expressément convenu que les données collectées au moyen de ces tags ne sont pas opposables à FigaroMedias.